

CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu succinct		
Affiché le 4 décembre 2017	Séance du 27 novembre 2017	Visé par Le Maire, Robert BIDEAU

PRÉSENCES

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 novembre 2017 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : Robert BIDEAU, Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Jacky JOANNIS, Christian MOREL, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Geneviève SCHAAP, Sébastien LE CANN

Etaient absents et excusés : Arminda GUIBLAIN (pouvoir à Robert BIDEAU), Annie PETIT (pouvoir à Jeannine GUILLEMOT), Yves SCALABRINO (pouvoir à Sébastien LE CANN) et Daniel MARMAGNE (pouvoir à Geneviève SCHAAP)

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

RELEVÉ DES DÉCISIONS

2017/097 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017

Rapporteur : Robert BIDEAU

A l'unanimité, le conseil municipal :

- NOMME Mme Magalie HIRARDIN comme secrétaire de séance
- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/098 - ADMINISTRATION GENERALE – Demande de vote pour délibération à huis clos

Rapporteur : Robert BIDEAU

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la délibération portant « avis sur l'inscription des dates complètes sur la stèle du Square de la Paix » soit délibérée à huis clos.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide par 27 voix pour, 0 contre et 0 abstention (vote à bulletin secret) qu'il se réunit à huis clos.

2017/099 - ADMINISTRATION GENERALE - Avis à huis clos sur l'inscription des dates complètes sur la stèle du Square de la Paix

Rapporteur : Robert BIDEAU

M. le Maire a souhaité soumettre ce débat et acter cette décision lors d'une séance à huis clos.

Après en avoir délibéré, sur la demande de la FNACA, le conseil municipal :

- DECIDE de ne pas modifier la stèle du Square de la Paix

Voix POUR : 18 CONTRE : 6 ABSTENTION : 3

2017/100 - ADMINISTRATION GENERALE - Transfert de la compétence assainissement non collectif des communes issues de la Communauté de Commune du Pays Coulangeois

Rapporteur : Robert BIDEAU

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- INTEGRE les services d'assainissement non collectif des communes de Coulanges la Vineuse, Escamps, Escolives Sainte Camille, Gy l'Evêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes
- AUTORISE le Président à signer les documents y afférents.

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/101 - ADMINISTRATION GENERALE - Signature de la convention avec la Préfecture pour télétransmission des actes soumis aux contrôles administratifs et budgétaires (programme ACTES)

Rapporteur : Robert BIDEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de procéder à la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Yonne, représentant l'Etat à cet effet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans la mise en œuvre de cette procédure de télétransmission des actes

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/102 - ADMINISTRATION GENERALE – Création d'une réserve communale de sécurité civile

Rapporteur : Robert BIDEAU

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une réserve communale de sécurité civile en faisant appel aux citoyens de la commune chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistre
- d'appui logistique et de rétablissement des activités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la proposition ci-dessus. Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/103 - FINANCES - Décision modificative n°1 Budget communal 2017

Rapporteur : Robert BIDEAU

Afin de procéder à différents ajustements des prévisions budgétaires, il convient d'établir la décision modificative n°1 du budget communal.

TABLEAU RECAPITULATIF

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	DEPENSE RECETTE	FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT	MONTANT EN EUROS
9018	2313	20	DEPENSE	INVESTISSEMENT	+ 50 000
20	2031	020	DEPENSE	INVESTISSEMENT	+ 8 200
21	2112	020	DEPENSE	INVESTISSEMENT	+ 2 500
21	21316	026	DEPENSE	INVESTISSEMENT	+ 2 000
21	21318	411	DEPENSE	INVESTISSEMENT	+ 27 500
23	2313	33	DEPENSE	INVESTISSEMENT	+ 3 000
23	2315	822	DEPENSE	INVESTISSEMENT	+ 44 000
041	21318	01	DEPENSE	INVESTISSEMENT	+ 140 000
021	021	01	RECETTE	INVESTISSEMENT	+ 82 200
10	10226	01	RECETTE	INVESTISSEMENT	+ 40 000
13	1342	01	RECETTE	INVESTISSEMENT	+ 15 000
041	2313	01	RECETTE	INVESTISSEMENT	+ 140 000
011	6135	30	DEPENSE	FONCTIONNEMENT	+ 8 000
011	6238	30	DEPENSE	FONCTIONNEMENT	+ 7 000
65	6553	113	DEPENSE	FONCTIONNEMENT	+ 20 900
014	739223	01	DEPENSE	FONCTIONNEMENT	- 10 000
023	023	01	DEPENSE	FONCTIONNEMENT	+ 82 200
73	73111	01	RECETTE	FONCTIONNEMENT	+ 20 900
73	7381	01	RECETTE	FONCTIONNEMENT	+ 81 000
74	7411	01	RECETTE	FONCTIONNEMENT	- 79 000
74	74121	01	RECETTE	FONCTIONNEMENT	+ 4 800
74	74758	020	RECETTE	FONCTIONNEMENT	+ 27 900
77	7788	01	RECETTE	FONCTIONNEMENT	+ 52 500

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE la décision modificative n° 1 sur le budget principal – Année 2017.

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/104 - FINANCES - Décision modificative n°1 Budget d'assainissement 2017

Rapporteur : Daniel CRENÉ

Afin de procéder à différents ajustements des prévisions budgétaires, il convient d'établir la décision modificative n°1 du budget d'assainissement.

TABLEAU RECAPITULATIF

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES RECETTES	FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT	MONTANT En Euros
041	2315	DEPENSES	INVESTISSEMENT	55 000
041	203	RECETTES	INVESTISSEMENT	55 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE la décision modificative n°1 sur le budget assainissement de Monéteau – exercice 2017.

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/105 - FINANCES – Tarifs municipaux 2018

Rapporteur : Daniel CRENÉ

L'adjoint aux finances présente les tarifs 2018 sur proposition de la commission des finances du jeudi 9 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- FIXE les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2018, conformément au tableau des tarifs joint présenté en séance.

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/106 - FINANCES - Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) – restructuration de deux bâtiments de restauration scolaire et du centre de loisirs

Rapporteur : Daniel CRENE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VOTE la répartition des crédits de paiement comme suit :

Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiement		
		2017	2018	2019
Restructuration de deux bâtiments de restauration scolaire et du centre de loisirs	570 000 € TTC	50 000 €	420 000 €	100 000 €

- que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement ;
- que toute autre modification se fera par délibération de l'assemblée.

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/107 - FINANCES – Changements de pratique dans le cadre d'une démarche globale de réduction des produits phytosanitaires « Zéro phyto » - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'acquisition de matériel

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Plan de financement

DEPENSES	EUROS HT	RECETTES	EUROS HT
Matériel de désherbage mécanique porté	6 590 €	Subvention Agence de l'Eau « matériel de désherbage mécanique » (50%)	3 295 €
Matériel de désherbage à chaleur pulsée	2 290 €	Subvention Agence de l'Eau « matériels de désherbage thermique » (50%)	1 145 €
		Part communale	4 440 €
TOTAL	8 880 €		8 880 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CONFIRME l'engagement de la commune de Monéteau dans une démarche globale de réduction des produits phytosanitaires,
- SOLLICITE de l'Agence de l'Eau Seine Normandie l'octroi de subventions au taux le plus élevé possible,
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération,
- DIT que le financement de la part restant à la charge de la ville sera proposé au budget communal 2018.

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/108 FINANCES - Maisons fleuries 2017

Rapporteur : Pascale SALIGOT

Chaque année, la commune récompense des lauréats des maisons fleuries.

Un bon d'achat est attribué aux premiers lauréats d'un montant variable en fonction du rang de 30 à 150 euros. Le coût du concours 2017, s'élève à 620 euros pour 12 bons délivrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DONNE son accord.

Il est rappelé que les crédits seront proposés au budget 2018.

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/109 - FINANCES – Ecole de Musique : Demande de subvention 2018 Conseil Départemental

Rapporteur : Daniel CRENE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental pour l'année 2018 pour un montant de 18 500 euros.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette subvention.
-

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/110 - FINANCES – Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques de MONETEAU

Rapporteur : Daniel CRENE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPLIQUE une participation forfaitaire de : **87.85 euros par an et par enfant** qui sera réclamée aux communes de résidence des élèves scolarisés sur Monéteau pour l'année **2016/2017**
- AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir.

Voix : POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/111 - FINANCES – Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles élémentaires privées d'Auxerre, Sainte Thérèse et Sainte Marie

Rapporteur : Daniel CRENE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de reconduire sa participation aux charges de fonctionnement de ces écoles,
- ALLOUE 87.85 € par élève et par an, versés trimestriellement,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2017 et 2018.

Voix : POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/112 - AFFAIRES SCOLAIRES – Groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU – Classe de neige 2017/2018

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Après avoir entendu le projet exposé par l'adjointe aux affaires scolaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** la participation de la commune suivant le mode de calcul ci-dessous présenté.

Quotient familial	Part familles selon quotient	Part forfaitaire familles	Participation de la famille	Part Commune
0 à 8 319,99 €	70 €	120 €	190 €	310 €
8 320 € à 13 519,99 €	120 €	120 €	240 €	260€
13 520 € à 15 599,99 €	182 €	120 €	302 €	198 €
15 600 € à 16639,99 €	242 €	120€	362 €	138 €
16 640 € à 17 679,99 €	278 €	120 €	398 €	102 €
17 680 € à infini	327 €	120 €	447 €	53 €

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/113 - AFFAIRES SOCIALES – Bourses communales année 2017/2018

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Il est proposé d'attribuer les bourses suivantes :

Tranche d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant total attribué
105 €	33	3 465,00 €
145 €		0.00 €
180 €	5	900.00 €
220 €	3	660.00 €
255 €	0	0.00 €
295 €	4	1 180.00 €
TOTAL	45	6 205.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le versement des aides aux bénéficiaires.

Voix : POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/114 - RESSOURCES HUMAINES - Emploi d'agents contractuels (non titulaires) pour l'année 2018

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le prévisionnel des emplois d'agents contractuels (non titulaires) pour l'année 2018 tel que présenté.
- ADOPTE ces créations

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2017/115 - SERVICES TECHNIQUES – Autorisation de signature des conventions de jalonnement des boucles touristiques cyclables

Rapporteur : Robert BIDEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- AUTORISE le Maire à signer toute convention ayant pour objet la fourniture, la pose et la maintenance par la Communauté de l'Auxerrois, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, de mobiliers de jalonnement et d'information à l'attention des cyclistes afin de matérialiser ces boucles touristiques, en contrepartie de l'entretien de ces mobiliers par les gestionnaires de voirie ;

Voix POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0